

**ARRÊTÉ**

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire
de la commune de Perly-Certoux

16 janvier 2013

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments du 30 septembre 2009 ;

vu la proposition de la commune de Perly-Certoux du 2 octobre 2012 ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature du 4 décembre 2012,

ARRÊTE :

Il est donné le nom de : Chemin du Couvert-de-Certoux

A l'artère débutant à la hauteur de la route de Certoux 161 et finissant au chemin du Pont 19.

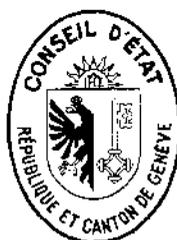
En référence au couvert communal se trouvant à proximité servant de lieu pour de multiples manifestations communales.

Entrée en vigueur de cette dénomination : 1^{er} février 2013

Le code voie de cette artère est : 63363

Communiqué à :

CHA	1 ex.
DU	1 ex.
DF	1 ex.
DS	1 ex.
DIME	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :